



Le site de Pichobaco «n'est pas dangereux» déclare A. BONREPAUX

Article de La Dépêche du Midi du 16 novembre 2016

Suite à la constitution d'un collectif de citoyens se plaignant des odeurs de l'usine de traitement des boues de Villeneuve-d'Olmes, le SMDEA livre quelques éléments d'explication.

Ambiance sereine hier après-midi au SMDEA. Alors qu'un collectif de citoyens s'est constitué pour se plaindre des odeurs qui émanent de l'usine de compost de Villeneuve-d'Olmes (voir notre édition d'hier), Augustin Bonrepaux, président du syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement de l'Ariège (SMDEA) qui est propriétaire des lieux, s'est expliqué sur «le problème». Aux côtés du responsable d'exploitation de l'assainissement, Julian Bouche, les deux hommes se sont voulus rassurants sur la nature des gaz «issus de la fermentation naturelle», notamment l'ammoniac. «Même en collant le nez sur le biofiltre de l'installation, ce n'est pas dangereux, affirme Julian Bouche. Il ne s'agit que de boues urbaines, mais pas de papeterie, qui ne font pas l'objet de traitement particulier pour les métaux lourds : ce sont des déchets organiques.»

Affiner les données

S'il évoque le biofiltre, c'est parce qu'il ressort dans une très récente étude que cette pièce pourrait notamment être à l'origine du dysfonctionnement. Contrairement à ce qui avait été constaté lors de l'expertise menée en juin. «On a des soupçons que l'on va essayer d'affiner car ça nous interroge, indique Augustin Bonrepaux. Dans ce même rapport, on a identifié six sources d'odeurs en différents points de mesure. C'est ce qui va nous permettre de poser un cadre de modélisation pour l'étude de dispersion.»

Autrement dit, il va falloir encore quelques semaines au SMDEA pour collecter des données fiables quant à l'étude de dispersion mandatée par la préfecture (lire ci-contre). «Bien sûr, on fera tout ce qui est nécessaire pour régler le problème mais actuellement, on est en train de le chercher», assure le président. Rappelant en outre que des études de dispersion ont déjà été menées en 2011 et 2013 sans résultat inquiétant selon lui.

Pourtant, il y a bien de l'eau dans le gaz. Car depuis 2012, le SMDEA est en procédure contre Amendor, le constructeur bordelais de l'usine villeneuvoise. La même entreprise qui a élaboré l'installation de compost de Montauban où un problème d'extraction d'air a été réglé à grand renfort de gros sous. «Ils ont dû changer tout le système d'extraction d'air», confirme Julian Bouche. Alors, forcément, il a cherché de ce côté-là pour le site de Pichobaco. «Le nôtre est plus puissant qu'à Montauban, explique le technicien. On a fait des tests et l'air circule correctement.»
Trois points litigieux

Or, le contentieux juridique fait état de trois points. «Les odeurs, la voirie qui a été refaite depuis, précise Augustin Bonrepaux. Et l'engin de manipulation de compost.»

Aux détracteurs qui estiment que les délais d'actions sont trop longs, le duo évoque les protocoles de marchés publics pour les bureaux d'études, la collecte des résultats des jurys de nez ou le temps de l'instruction judiciaire. Mais tous deux sont confiant quant à leur produit jugé «sain, presque comestible et sans danger pour l'environnement», selon Julian Bouche. «Avant la création du SMDEA, les boues des stations d'épuration étaient épandues à Montaut avec bien des désagréments pour les riverains, rappelle Augustin Bonrepaux. On ne peut pas faire autrement !»